

ID: 048-214800393-20230926-D_2023_123-DE



Délibération n° 2023 123

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

<u>12 Présents</u>: Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX.

<u>3 Absents excusés</u>: Marie-José GUILLEMETTE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Lydie ROUJON ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : Vente de l'ancienne école de Vareilles

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait approuvé le 10 octobre 2019 l'affectation de l'immeuble de l'ancienne école de Vareilles, cadastré A 589, au CCAS de Chanac (budget annexe EHPAD La Maison des Aires) afin que celui-ci en assure la réhabilitation. Il indique que compte tenu du coût de l'estimation des travaux ceux-ci ne vont pas être entrepris. Il propose donc de faire évaluer ce bien pour le proposer à la vente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation d'une estimation et la mise en vente de ce bâtiment (vente aux enchères sous pli cacheté).

La secrétaire de séance,	Le Maire,
Catherine BOUTIN	Philippe ROCHOUX
Houl	TO LOZEIO